

CONVOCATIONS DU 11 FEVRIER 2016.

SEANCE DU 19 FEVRIER 2016.

L'an deux mille seize, le dix-neuf février à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Jacques HAMELIN, Maire.

PRESENTS : Jacques HAMELIN, Jean-Francis LABASQUE, Régine LECARPENTIER, Louis CRANOIS, Jennifer CALVET, Rémi LEBOULENGER, Gyslain DUBOST, Patricia JEANNOT, Michel LE SAUX, Stéphanie VILLAIN.

ABSENT : Joël LEQUILBEC, excusé.

SECRETAIRE DE SEANCE : Patricia JEANNOT.

COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE.

Copie du rapport de la dernière réunion en date du 15 janvier 2016 étant annexée à la convocation de la présente, Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à émettre leurs éventuelles observations.

Aucune remarque particulière n'étant prononcée, il passe le registre pour signature.

2016- 18. MODIFICATION STATUTAIRE DE LA CCH POUR INTEGRATION DES LOCAUX DU CANOT DE SAUVETAGE DE GOURY

Par délibération du 18 décembre 2015, le conseil communautaire a approuvé la modification des statuts et l'intégration , au titre des compétences facultatives , en matière de « Création, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », des locaux du canot de sauvetage de « Goury » sis à Auderville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la modification de l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes de la Hague afin d'intégrer le dit bâtiment à la liste des équipements culturels et sportifs.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016-19. MISE EN PLACE D'UN BALLON D'EAU CHAUDE DANS LE LOCAL MENAGE DES TOILETTES PUBLIQUES. TRAVAUX SUPPLEMENTAIRE AU MARCHE CEI.

Dans le cadre des travaux d'extension de la Mairie et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis D16.00047 présenté par COTENTIN ENERGIE INDUSTRIE en date du 03 février 2016 concernant la pose d'un ballon eau chaude dans le local ménage des toilettes publiques pour un montant de 593.40 euros TTC.

L'assemblée charge l'architecte d'établir un avenant au lot 7 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016-20 . RACCORDEMENT EVACUATION EU.

Dans le cadre des travaux d'extension de la Mairie et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis 16.01.00042 du 25.01.2016 présenté par l'entreprise LEDUC, concernant le raccordement de l'évacuation des eaux usées du pavillon voisin sur le réseau collecteur de l'extension pour un montant de 1 510.98 euros TTC.

L'assemblée charge l'architecte d'établir un avenant n°2 au lot 1 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016.21. AFFAIRE PIQUOT.

Dans le cadre de l'affaire PIQUOT et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de relever appel du jugement rendu par le Tribunal administratif de CAEN en date du 30 décembre 2015.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016-22. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER DU DEPARTEMENT SUR LA PROPRIETE DUVAL JEANNINE.

Le conservatoire du littoral souhaite se porter acquéreur de la parcelle AB 160 appartenant à Mme Jeannine DUVAL, sise sur notre commune, à l'intérieur de la zone de préemption créée au titre des Espaces Naturels Sensibles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité ce principe d'acquisition et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016-23. DROIT DE PREEMPTION GRISEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption urbain concernant la vente de la parcelle cadastrée section AK n° 125 sise « les Landes de Raumarais » appartenant à GRISEL Henri.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016-24. SUBVENTION POUR SEJOUR PEDAGOGIQUE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal alloue une somme de 50 euros au Lycée CACHIN de CHERBOURG pour l'organisation d'un séjour pédagogique à Haute Savoie de Flaine pour les élèves de la classe de 1^e professionnelle fréquentée par Quentin BESNARD domicilié sur notre commune.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

URBANISME.

L'assemblée considère la demande de permis de construire une habitation « Hameau es Brets » déposée par Christophe NIGNOL et Justine COUPPEY sur la parcelle AD 92.

L'assemblée émet un avis favorable

2016-25. SUBVENTION COMITE DES FÊTES POUR ARBRE DE NOEL 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de revoir sa décision du 10 juin 2015 par laquelle il octroyait une somme de 25 euros par enfant pour l'organisation de l'arbre de Noël et de porter cette somme à 30 euros.

46 enfants étant concernés pour Noël 2015 la somme de 1 380 euros sera versée au Comité des Fêtes. Cette délibération annule et remplace la délibération 2015-81.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

AFFAIRES DIVERSES ET POUR INFORMATION.

- Monsieur le Maire présente la proposition de plan de masse établie par l'architecte D. BOUVET concernant la disposition du parking, des accès et des espaces verts dans le projet d'aménagement de « la Gouinerie ». L'assemblée émet un avis favorable.
- Lecture du courrier de la mairie de Beaumont-Hague concernant le jugement de la cour d'appel de Nantes qui a décidé l'annulation du PLU de Beaumont-Hague
- Un avis sera diffusé pour les emplois saisonniers
- La prochaine séance aura lieu le mercredi 16 mars 2016 à 20 heures
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.
- Les délibérations 2016-18 à 2016-25 sont annexées au présent rapport de la réunion du 19 février 2016.

Le secrétaire, Patricia JEANNOT

Le Maire, Jacques HAMELIN

Jean-Francis LABASQUE

Régine IECARPENTIER

Louis CRANOIS

Jennifer CALVET

Rémi LEBOULENGER

Gyslain DUBOST

Michel LE SAUX

Stéphanie VILLAIN

